

« Chapeau à chacun des membres du Comité de liaison, souligne Lina Lachapelle, directrice - Environnement, qualité et sécurité chez IQC et membre du comité. Au sein d'une société où le temps est devenu une richesse en soit, la contribution de ces personnes au comité est quasi-exemplaire. Elles consacrant une soirée par mois à écouter les réalisations et rapports de l'entreprise, tout en apportant leurs commentaires et suggestions dans un cadre constructif. Chacun a nettement à cœur la qualité de vie de leur milieu environnant et le bien-être de leurs concitoyens. »

« Depuis le début de ses travaux, les membres du Comité de liaison se sont acquittés de leur mandat en s'assurant que les opérations de l'entreprise se déroulent dans le respect de l'environnement et de la communauté », a déclaré Georges Ledoux, porte-parole du Comité de liaison.



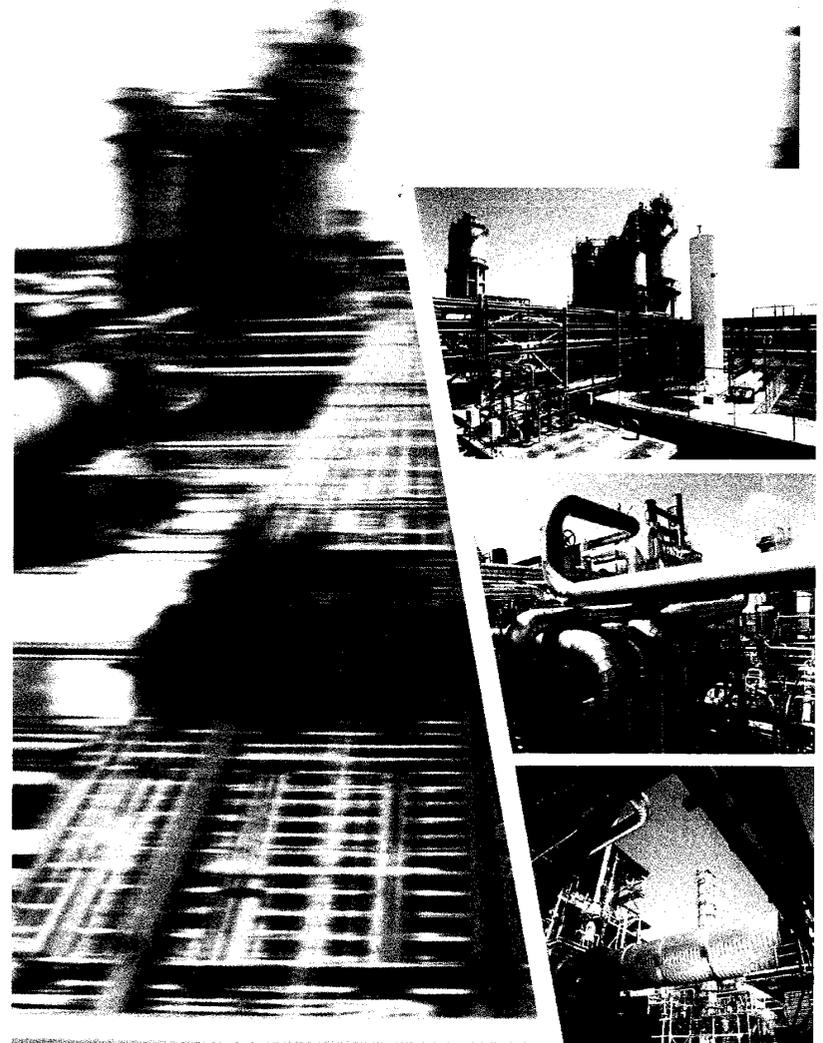
Nous apercevons ici les membres du Comité de liaison. Assis : **Lina Lachapelle**, directrice - Environnement, qualité et sécurité chez Interquisa Canada, et **Georges Ledoux**. Debout : **Bruce Walker**, **Jeanne Larivée**, **Martine Hudon**, **Sergio Joao**, **Suzanne Décarie** et **Pierre-Paul Cormier**, directeur - Ressources humaines et communications chez IQC. Étaient absents au moment de la prise de photo : **Carl Saucier-Bouffard**, **Daniel Savard** et **Nicole Loubert**.

Si vous avez des questions ou des suggestions à formuler, n'hésitez pas à communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Georges Ledoux
Porte-parole du comité
514-282-9511, poste 241
service.juridique@oiaiq.org

Lina Lachapelle
Directrice - Environnement,
qualité et sécurité
514-645-7887, poste 250
lina.lachapelle@interquisa.qc.ca

 **INTERQUISA CANADA**



Le Comité de liaison avec les citoyens, à l'écoute des préoccupations du milieu

Origine

Développer et maintenir des relations harmonieuses avec le milieu représente une priorité pour Interquisa Canada. Cette approche proactive est inspirée de l'expérience positive vécue par Petresa Canada depuis 1993 déjà, une autre entreprise en copropriété du Groupe CEPSA et de la SGF. Dès le début de l'étude d'impact, la société a tenu à impliquer et informer la communauté lors d'un processus rigoureux de consultation publique. La contribution du milieu s'est poursuivie tout au long du processus menant à l'obtention des permis et autorisations.

La formation du premier Comité de liaison avec les citoyens en 2000 résulte d'ailleurs des engagements pris par IQC lors des consultations publiques qui ont précédé les audiences publiques du BAPE. La contribution des membres du comité a été d'un précieux support durant la période des audiences publiques et, par la suite, lors de la construction de l'usine. Tous les commentaires et recommandations inscrits dans le rapport du BAPE ont d'ailleurs été revus et discutés avec les membres du comité.



Réalisations

Afin de prendre en compte les préoccupations émises par le milieu avant et pendant les audiences publiques du BAPE, IQC a décidé pour l'exploitation de ses installations de remplacer l'huile comme combustible par le gaz naturel, une source d'énergie plus propre. Cette décision a été prise même si l'utilisation de l'huile rencontrait les normes du MENV et de la Ville de Montréal et que le coût d'achat du gaz naturel se révélait plus dispendieux pour l'entreprise.

Ce souci de transparence et de maintenir des relations harmonieuses avec la communauté se reflète également dans la qualité du processus de gestion des demandes d'information et des plaintes émises par la population. IQC se fait un devoir d'y donner suite dans les meilleurs délais, en plus d'en informer les membres du Comité de liaison avec les citoyens.

Certaines des communications publiques de IQC sont même issues du travail du Comité de liaison avec les citoyens. IQC n'hésite pas à communiquer rapidement à la population avoisinante tous les événements et sujets d'intérêt général les concernant.

Fonctionnement

Le comité a depuis été constitué de façon permanente et certains membres actuels sont là depuis les tout débuts en 2000. Son mandat est de fournir un lieu d'échanges entre l'entreprise et la communauté sur des préoccupations que peuvent susciter la présence d'Interquisa Canada (IQC) dans l'est de Montréal.

Les objectifs poursuivis sont :

- Assurer un suivi des engagements pris au début du projet vis-à-vis la population et le ministère de l'Environnement
- Maintenir un lien entre la communauté et IQC, ainsi que se faire connaître de part et d'autre
- S'assurer que la communauté est bien préparée et bien informée face aux risques que IQC pourrait représenter

Différents sujets y sont discutés tels que :

- Le programme de suivi environnemental incluant le bilan de performance
- Le bilan de performance en santé-sécurité au travail
- La description des systèmes de gestion (qualité, environnemental, santé et sécurité au travail, etc.) mis en place chez Interquisa Canada afin d'assurer un contrôle optimal des performances
- La transmission d'information portant sur les plaintes, les avis publics et les communications avec les autorités environnementales

Le comité est composé de six représentants des citoyens, de trois représentants des organismes du milieu (Centre communautaire Roussin, Collectif en environnement Mercier-Est et Groupe écologiste STOP) et de deux membres de la Direction de IQC. Le comité tient environ 9 ou 10 réunions par année et ce en soirée.



Interquisa Canada s.e.c., Montréal (Québec)

Fiche d'information sur la gestion des risques d'accidents industriels majeurs

Scénarios impliquant un produit toxique :

l'acide acétique

**Face aux risques majeurs,
agissons ensemble
de façon responsable**

Partenaires de :



octobre 2004

Survol de l'entreprise

Interquisa Canada est propriété conjointe d'Interquisa (51 %), une entreprise du groupe espagnol CEPISA, et de la SGF Chimie (49 %), division de la SGF du Québec. Elle est en exploitation depuis septembre 2003.

Première usine pétrochimique de pointe à produire de l'acide téréphtalique purifié (PTA) au Canada, Interquisa Canada emploie plus de 140 employés spécialisés qui assurent, annuellement, la production et la commercialisation dans le nord-est de l'Amérique de plus de 500 000 tonnes métriques de PTA.

L'acide téréphtalique est une fine poudre blanche utilisée principalement comme matière première dans la production de fibres de polyester et de résines de polyéthylène téréphtalate (PET). Le PTA peut donc se retrouver dans les films photographiques, les microfilms, les peintures, les bouteilles de plastiques, les vêtements, les tapis, etc. Le PTA est une matière non dangereuse.

Le PTA est produit par l'oxydation (avec de l'air) du paraxylène (un sous-produit du pétrole) en présence d'acide acétique et de catalyseurs. Le produit issu de cette oxydation apparaît sous forme de cristaux qui sont ensuite filtrés, purifiés, séchés et entreposés. Les principaux équipements de production sont des réacteurs, pompes, échangeurs de chaleur, cristallisoirs, agitateurs, réservoirs de stockage, etc.

L'acide acétique est utilisé comme solvant dans la réaction. On l'appelle communément « vinaigre » :

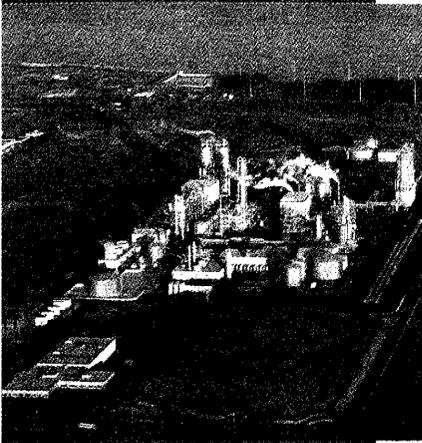
- il est limpide et incolore ;
- il dégage une odeur âcre (vinaigre) qui est détectable à des concentrations variant de 0,03 ppm à 1 ppm ;
- il est inflammable et les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif sans conséquence significative à l'extérieur de l'usine ;
- Les concentrations élevées peuvent provoquer l'irritation des voies respiratoires supérieures et des yeux ;
- la manutention, l'entreposage et l'utilisation de l'acide acétique à température et pression ambiantes représentent peu de risques. C'est lorsqu'il est chaud et sous pression qu'il est plus volatil et peut se propager à des distances plus grandes.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

Lina Lachapelle
Directeur Environnement, Qualité et Sécurité
Interquisa Canada s.e.c.
10 200 rue Sherbrooke est
Montréal (Québec)
H1B 1B4
Tél: (514) 545-7887 poste 250

Ce projet a été réalisé avec la contribution financière de Sécurité publique et Protection civile Canada.

**Processus de
fabrication et
caractéristiques
du produit
impliqué**

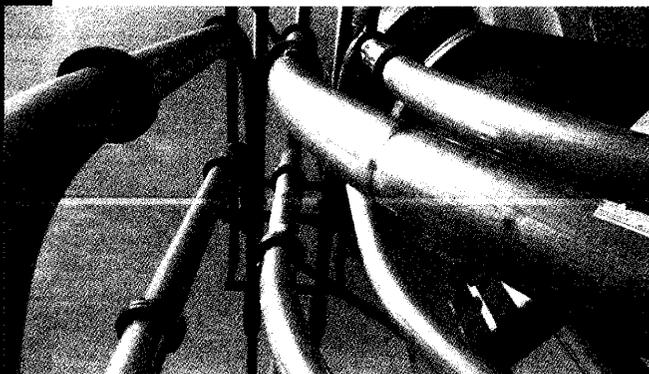


Mesures mises en place pour la gestion des risques d'accidents industriels majeurs

Interquisa Canada adhère aux principes de la Gestion Responsable de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, elle met en application les activités de prévention prévues par le Système International d'Évaluation de la Sécurité et développe son système de gestion de la qualité et de l'environnement pour qu'ils soient conformes aux normes internationales ISO 9001 et 14001.

Plusieurs autres mesures ont été mises en place, dont les suivantes :

- Processus d'évaluation des dangers afin d'identifier, de réduire et de gérer les risques.
- Bassins de rétention pour les récipients.
- Épurateurs de gaz.
- Instruments sophistiqués de surveillance et de contrôle de procédés.
- Gestion rigoureuse de tout changement au procédé pour tenir compte des aspects de sécurité.
- Entretien préventif des équipements selon les normes de l'industrie.
- Formation détaillée en sécurité pour tous les employés et entrepreneurs.
- Surveillance continue du procédé 24 heures sur 24 par des techniciens qualifiés à la salle de contrôle.
- Mécanisme automatique d'alerte sur le site.
- Équipements automatisés de protection dont des détecteurs d'incendie, des gicleurs et des mécanismes d'extinction fixes.
- Équipe d'intervention d'urgence dotée d'équipements modernes sur place 24 heures sur 24.
- Plan d'intervention d'urgence arrimé à celui de la municipalité.

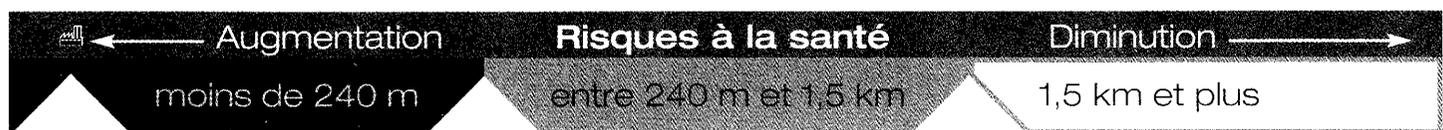
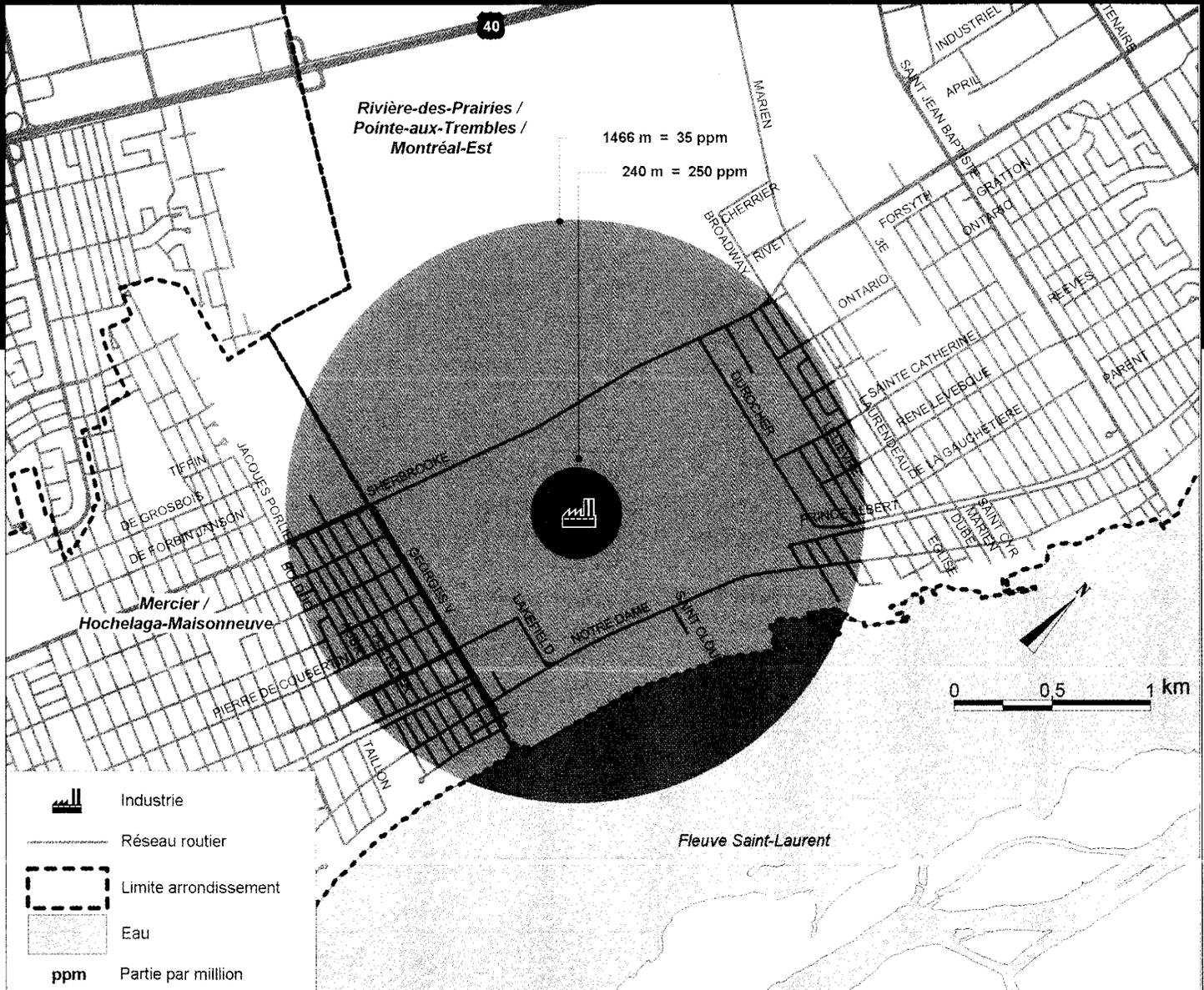


- Processus d'enquête d'incident / accident pour prévenir la répétition de situations dangereuses.
- Audits externes effectués régulièrement pour assurer que les systèmes de gestion des risques sont en place et sont mis en application.
- Interquisa Canada a son propre comité de liaison avec la communauté en plus de participer à celui de l'AIEM, le Comité de liaison de l'industrie et de la communauté (CLIC), qui regroupe une douzaine d'industries et une quinzaine de citoyens et membres d'organisations socio-environnementales.

Historique des accidents industriels majeurs

Aucun accident significatif impliquant l'acide acétique n'a été rapporté depuis que l'usine Interquisa Canada a débuté ses opérations en septembre 2003.

Scénario avec mesures d'atténuation passives et actives d'accident industriel majeur impliquant l'acide acétique (scénario alternatif)



Zone entre le point d'impact (l'usine) et 250 ppm

(parties par million)

- Risques d'effets à retardement chez certaines personnes tels que l'œdème du pharynx et la bronchite chronique
- Difficulté à respirer

Zone entre 250 ppm et 35 ppm

- Irritant pour la plupart des personnes
- Larmolement intense et irritation des yeux, des muqueuses du nez et de la gorge

Zone inférieure à 35 ppm

- Irritation, pour les personnes sensibles, des yeux et des muqueuses nasales

Scénarios d'accident industriel majeur

Les calculs des rayons d'impact ont été faits selon le Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs du Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM). Le guide adopte une démarche qui s'appuie sur la méthode RMP (Risk Management Program) de l'EPA (Environmental Protection Agency des États-Unis).

Scénario avec mesures de sécurité passives et actives (alternatif)

Le scénario alternatif représente l'accident le plus important qui peut se produire pour une matière dangereuse détenue en quantité supérieure à la quantité seuil fixée. Sa matérialisation est plus probable que dans le cas d'un scénario normalisé. Il tient compte des mesures d'atténuation passives (p. ex. muret de rétention) et actives (p. ex. systèmes de gicleurs).

- Le scénario d'accident industriel majeur le plus probable consiste en une brèche de 10 mm à la base d'un réacteur d'oxydation et pourrait entraîner un rejet de 3,7 tonnes d'acide sur une période de 27 minutes. La zone d'impact serait de 1,5 kilomètres sous le vent à 35 ppm.

Impacts potentiels sur la santé et l'environnement du scénario alternatif impliquant l'acide acétique

Les vapeurs d'acide acétique peuvent être très irritantes pour les yeux et les voies respiratoires.

Les gens peuvent être plus ou moins incommodés dépendant de leur âge, de leur état de santé et de leur habileté à se déplacer.

Le seuil de détection olfactif est très bas, il varie de **0,03 à 1 ppm. À 5 ppm (valeur équivalente au ERPG-1*)**, c'est la concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sur la santé autres que des effets mineurs et transitoires.

À 35 ppm (valeur équivalente au ERPG-2*), c'est la concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sérieux et irréversibles sur la santé ou sans qu'ils éprouvent des symptômes qui pourraient les empêcher de se protéger.

À 250 ppm (valeur équivalente au ERPG-3*), c'est la concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sur leur santé susceptibles de menacer leur vie.

En ce qui concerne l'environnement, les impacts sur l'eau et le sol seraient négligeables. Pour les animaux, les impacts seraient similaires à ceux anticipés chez les humains. Sur la propriété de l'usine, il n'y aurait pas d'effets irréversibles sur la faune et la flore. Toutefois, la végétation subirait des effets de brûlures.

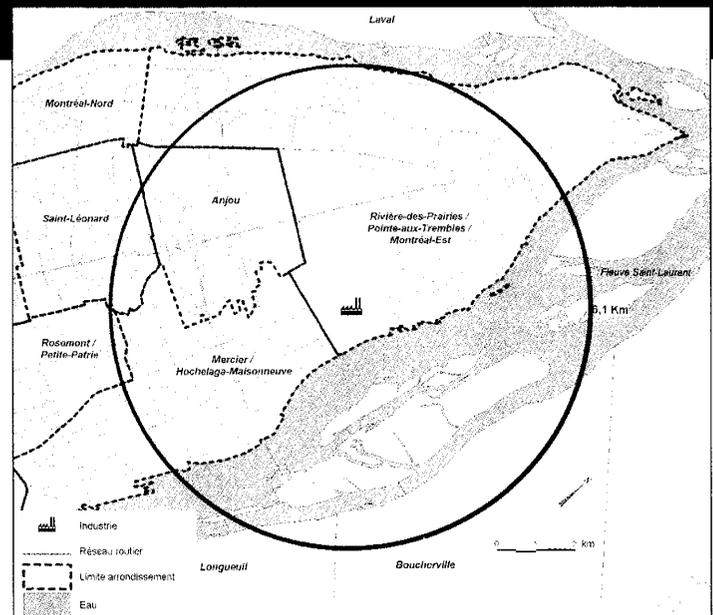
* **ERPG (Emergency Response Planning Guideline)**: consigne de planification d'une réponse d'urgence selon la définition du Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs produit par le CRAIM.

Scénario sans mesure d'atténuation active d'accident industriel majeur impliquant l'acide acétique (scénario normalisé)

Scénario sans mesure d'atténuation active (normalisé)

Le scénario normalisé d'accident est le relâchement de la plus grande quantité d'une substance dangereuse, détenue dans le plus gros contenant, dont la distance d'impact est la plus grande. Les contrôles administratifs sont considérés. Ce scénario est moins probable que dans le cas du scénario alternatif. Il est présenté à titre indicatif seulement.

- Le scénario normalisé d'accident industriel majeur consiste en un rejet de 55 tonnes d'acide acétique sur une période de 10 minutes d'un réacteur d'oxydation. Dans ce scénario, l'hypothèse est qu'aucune mesure d'atténuation active n'est considérée. La zone d'impact serait de 6,1 kilomètres sous le vent.



En cas d'accident industriel majeur...

Comment la population serait-elle alertée ?

Il est peu probable qu'un événement pouvant se produire affecte la communauté. Toutefois, afin de faire face à une fuite de gaz toxique, la Ville de Montréal, les industries concernées et les intervenants d'urgence sont actuellement à mettre en œuvre une stratégie d'ensemble afin d'améliorer l'alerte à la population et l'intervention.

D'ici la mise en place complète de cette stratégie, si une fuite de gaz toxique affecte votre secteur, vous serez avisés par les intervenants d'urgence et par le biais des médias (radio, télévision) de vous confiner le plus rapidement possible.

Que devriez-vous faire en cas d'alerte ?

Lorsque vous êtes avisés de vous confiner, vous devez AGIR :

- Abritez-vous immédiatement à l'intérieur ;
- Gardez portes et fenêtres bien fermées ;
- Interrompez toutes les ventilations : climatisation, sècheuse, fournaise au plus bas niveau. Fermez l'écran de la cheminée. Appliquez les méthodes de confinement qui vous seront transmises ;
- Restez à l'écoute d'une station de radio ou de télévision locale et suivez les directives qui vous seront données.

Ce qu'il ne faudrait pas faire à moins que les autorités ne vous l'ordonnent :

- Ne tentez pas d'évacuer ou de circuler à l'extérieur ;
- N'allez pas chercher vos enfants lorsqu'ils sont déjà sous l'encadrement d'une institution. Les institutions concernées appliqueront les mêmes consignes que vous si cela est nécessaire. Les renseignements appropriés vous seront donnés en temps opportun ;
- N'utilisez pas le téléphone, sauf pour une situation d'urgence. Les lignes téléphoniques doivent être gardées libres pour les interventions d'urgence ;
- N'allez pas chercher les animaux qui seraient à l'extérieur.

Les bons réflexes :

- Pour éviter de respirer des produits toxiques.



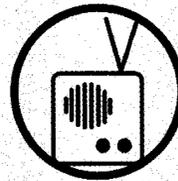
Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche

- Pour empêcher un produit toxique d'entrer.
- Pour vous protéger d'une explosion extérieure.



Ne restez pas à l'extérieur ou dans un véhicule. Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Éloignez-vous en.

- Pour connaître les consignes à suivre, écoutez la radio.



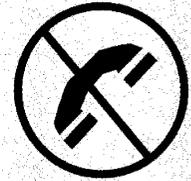
Respectez les consignes des autorités.

- Pour ne pas vous exposer, ni exposer vos enfants.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

- Pour que les secours puissent s'organiser.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.